

219C0714  
FR0000120164-FS0387

30 avril 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CGG**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2019, la société Morgan Stanley & Co. International plc<sup>1</sup> (25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 23 avril 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir individuellement 35 302 749 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG hors marché.

À cette occasion, la société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 23 avril 2019, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, 36 055 449 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Morgan Stanley & Co. International plc	35 302 749	4,97	35 302 749	4,97
Morgan Stanley France S.A.	393 663	0,06	393 663	0,06
Morgan Stanley & Co. LLC	359 037	0,05	359 037	0,05
<b>Total Morgan Stanley Corp.</b>	<b>36 055 449</b>	<b>5,08</b>	<b>36 055 449</b>	<b>5,08</b>

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 359 037 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 10 369 657 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

<sup>1</sup> Contrôlée par Morgan Stanley Corp.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 709 947 966 actions représentant 710 004 868 droits de vote.